Les Comités de quartier

Les Comités de quartier favorisent les échanges entre les habitants et la municipalité et participent à la dynamisation de la ville. Tout au long de l'année, ils proposent ainsi de nombreuses activités (animations, rencontres, sorties etc.) et sont force de proposition auprès de la Ville pour des aménagements de proximité.



Association du quartier de la Goësse

Présidente : Mme Nicole LESAGE
Contact :
Comité quartier la Goësse
30 bis rue Frédéric-Plomb 51200 Epernay
Tél : 03 26 55 06 48 ou 06 14 73 51 11
Mail : nicolelesage51@hotmail.fr

Facebook: www.facebook.com/Comite-De-Quartier-La-Goesse-226100161136781

Association du quartier Nord-Ouest

Président : M. Didier COQUELLE
Adresse du siège : 16, rue de la Chaude-Ruelle 51200 Epernay
Site : http://quartier-nord-ouest-epernay.fr

Association du quartier de la Cité

Présidente : Mme Stéphanie GRUSS
Contacts :
Mme Stéphanie GRUSS
82, rue de la Cité 51200 Epernay
06.20.77.27.10.
Mail : quartiercite.epernay@gmail.com
Vice-Président : M. Pierre CHUFFART - Mme Françoise COSSON
Trésorière : Mme Nicole BROCHOT
Secrétaire : Mme Sandrine FEUTRY

Facebook : https://www.facebook.com/QuartierdeLaCite

Comité de quartier de la Villa

Présidente : Mme Frédérique PETIT
Contact :
6 rue de la Liberté 51200 EPERNAY
Mail : cqlavilla-epernay@hotmail.com

Il existe aussi sur Epernay :

Conseil de quartier de Bernon

Le Conseil de quartier de Bernon est né en 2011, d'une volonté municipale de faire des habitants de véritables acteurs du Renouvellement Urbain. Il se compose de 39 membres, répartis à part égale en trois collèges : le collège des habitants, le collège des associations et le collège des élus et institutionnels. Le Conseil permet d'aborder toutes les thématiques touchant à la vie du quartier : cadre de vie, vie sociale, développement durable, sécurité... Le conseil se réunit tous les 3 à 4 mois.

Les principales règles de fonctionnement de l'instance :

- une instance formelle mais non rigide ;
- des séances et un compte-rendu publics ;
- les sujets d'intérêt général sont privilégiés, les situations particulières étant abordées dans d'autres instances ;
- des personnes extérieures au Conseil de Bernon sont ponctuellement associées ;
- l'ordre du jour peut être alimenté par les membres sous réserve d'un dépôt préalable à la Direction de la Cohésion Sociale ou à la Mairie de Quartier.

Périmètre concerné : Bernon et Bernon Village
Contact : Direction de la Cohésion Sociale 03 26 53 30 79

Contact

Renseignements :
Service de Proximité
Tél : 03 26 53 36 05